

# REPONSES des RP CGT

Du 06-03-2023

## QUESTIONS D'ORDRE GENERAL

1 - La CGT demande une présentation du non-respect des accords sur le mois dernier :

- le repos journalier de moins de 11h00
- le travail journalier supérieur à 10h00
- les semaines de plus de 48h00 sur 6 jours
- les week-ends inférieurs à 35h00
- le travail du samedi après 18h00

Travail de + de 8h00 de nuit	Travail après 18h00 le samedi	Week-end < à 35h	Repos journalier < à 11h	Travail journalier > à 9h30	Semaines de + de 42h (Nbre de fois)	Semaines de + de 48h (Nbre de fois)	Semaines de moins de 21h
0	0	0	0	0	0	0	1

Réponse direction en réunion DP :

### Compteurs au 31/01/2023

Compteurs > à + 70h	1
Compteurs < à - 40h	1
Compteurs Senior < à -20 h et > à + 35h	1

2 - La CGT vous demande l'effectif actuel du site par type de contrats CDD, CDI, intérimaires, saisonniers et stagiaires, groupement employeur ?

Réponse direction en réunion RP : Effectifs au 31/01/2023

Contrat à Durée Indéterminée	135
Suspension de contrat	0
Contrat à Durée Déterminée	9
Intérimaires	4
Stagiaires	0
Saisonniers	0
Groupement Employeurs de Vendée	0

**3 - La CGT vous demande l'effectif actuel du site sur le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> collègue.**

Réponse direction en réunion RP : Effectifs au 31/01/2023

1 <sup>er</sup> collègue (Ouvriers/Employés)	90
2 <sup>ème</sup> collègue (Techniciens/Agents de Maîtrise)	41
3 <sup>ème</sup> collègue (Cadres)	4

**4 - La CGT vous demande le détail des entrées et des sorties des effectifs en CDI sur le mois dernier ?**

Réponse direction en réunion RP :

ENTREE	POSTE	CSP	DEPART	MOTIF	CSP
1	FABRICANT	OUVRIER	0	/	/

**5 - Est-il prévu de travailler des samedis matin ou après-midi sur ce mois-ci et le mois prochain ? Si oui, quel est l'effectif prévisionnel ?**

Réponse direction en réunion RP :

CONDITIONNEMENT	FABRICATION	SAVEURS DE BASE
OUVERTURE SAMEDI 1 <sup>er</sup> AVRIL	OUVERTURE SAMEDI 1 <sup>er</sup> AVRIL	OUVERTURE SAMEDIS MATIN DE S11 à S15

**6 - Est-il prévu des journées non travaillées sur le site des AC ce mois-ci et le mois prochain ?**

Réponse direction en réunion RP :

CONDITIONNEMENT	FABRICATION	SAVEURS DE BASE
FERMETURE VENDREDI S11	FERMETURE VENDREDI S11	FERMETURE VENDREDI S11

**7 - Combien de salariés ont travaillé des samedis matin sur le mois dernier ? Détail par collègue ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que 7 techniciens ont travaillé des samedis matin.

**8 - Combien de salariés ont travaillé des samedis après-midi sur le mois dernier ? Détail par collègue ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que personne n'a travaillé les samedis après-midi.

**9 - Combien de contrats CDD s'arrêtent ce mois-ci ? Combien allez-vous en prolonger et sur quelle durée ?**

Réponse direction en réunion RP :

ENTREES	POSTES	CSP	DEPART	POSTE	CSP
---------	--------	-----	--------	-------	-----

3	Fabricant GDF CDL	OUVRIER	1	GDF	OUVRIER
---	-------------------------	---------	---	-----	---------

**10 - Les salariés demandent combien de CDI vont être réalisés ce mois-ci ? Si oui combien et quelle CSP ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il n'y a pas de CDI.

**11 - Est-il prévu l'entrée de contrats CDD ou intérimaires ce mois-ci ? Si oui, combien ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'1 CDD en CDL sur mars et 1 CDD au SDB en fév. Des besoins ponctuels en intérim.

Il y a 4 besoins pour la saison, 2 GDF sont déjà recrutés, reste 2 FAB.

Il reste à recruter en CDD :

1 FAB au SDB

3 CDL

2 trancheurs

1 nettoyeur de nuit

**12 - La CGT vous demande quelle est votre vision moyenne des compteurs à la fin de ce mois-ci et du mois prochain ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que la vision est de +11h.

**13 - Nous vous demandons les compteurs les plus hauts et les compteurs les plus bas. Détail par CSP.**

Réponse direction en réunion RP : 01/03/23

	COMPTEUR LE + BAS	COMPTEUR LE + HAUT
OUVRIERS/EMPLOYES	- 28h00	<u>+ 90h00</u>
TAM	- 10h00	+ 65h00

**14 - Quel est l'effectif équivalent temps plein sur le site du mois dernier (CDI, CDD, intérimaires) ?**

Réponse direction en réunion RP :

L'effectif ETP du site au 31/01/2023 :

CDI	CDD	INTERIM
133 ETP	9 ETP	4 ETP

**15 - La CGT demande combien de mutations à la journée ou à la semaine ont été effectuées sur le site des AC (entrées et sorties) le mois dernier ? Si des salariés du site ont été concernés par cette mesure, sur quel site sont-ils allés ? Pour quelle durée et à quels postes ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il y a eu 3 mutations vers la logistique pour 4 jours.

**16 - Les salariés veulent connaître les postes à pourvoir et les besoins mis à disposition pour les formations internes sur le site. Combien de formations sont en cours actuellement sur le site, toutes CSP confondues ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il reste au conditionnement, 2 CDL et 2 CDLS à former, 1 fab au SDB S9 et S10, 1 fab au baratte S10, 1 GDF appro condi.

**17 - Les salariés demandent le taux d'absentéisme par secteur.**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que le taux est de 10,26 %.

**18 - La CGT vous demande les volumes vendus par famille en UVC le mois dernier ?**

Réponse direction en réunion RP :

	FEVRIER	MARS
PFF	3 165 536	3 555 529
AIDES CULINAIRES	1 843 760	2 098 058
EMINCES CRUS	205 980	218 945
EMINCES GOURM	1 115 796	1 238 526

**19 - La CGT vous demande les volumes prévus par famille en UVC pour le mois en cours et le mois prochain ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'elle prévoit 3 177 332 uvc pour le mois de mars.

**20 - La CGT vous demande combien y a-t-il eu de mouvements de personnel concernant le 1er, 2ème et 3ème collège le mois dernier ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il y a eu 1 mouvement de personnel le mois dernier dans la catégorie ouvrière.

**21 - La CGT vous demande s'il est prévu des mouvements de personnel concernant le 1er, 2ème et 3ème collège ce mois-ci et le mois prochain ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction a annoncé aucun mouvement de personnel.

**22- La CGT demande combien de mutations à la journée ou à la semaine sont prévues sur le site des AC (entrées et sorties) ce mois-ci et le mois prochain ? Si des salariés du site ont été concernés par cette mesure, sur quel site vont-ils aller ? Pour quelle durée et à quels postes ?**

### Commentaire CGT :

**La CGT a signalé en séance que la direction ne reprenait pas toutes les questions CGT et que cela pouvait être assimilé à de l'entrave.**

**- Où en est le projet sur les innovations ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il n'y a pas de nouveaux projets.

**- Quel est l'impact sur les AC concernant le retour des produits de Plélan ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il n'y a pas d'impact sur les AC.

**- Où en est le travail sur la désaturation du site ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que les temps de chauffe marmite supérieure à la normale et que 2 actions techniques sont en cours de résolution sur le mois de mars.

Un essai sera réalisé sur les semaines à venir. La direction ajoutera une personne (en doublon) en journée pour favoriser le chargement et déchargement des marmites en continu.

Un travail est réalisé sur le temps de cohabitation production et nettoyage nuit chaque soir afin de libérer au plus vite la salle marmite et concentrateur.

Les tests de qualification des bouillons avec MTJ sont toujours en cours.

**Commentaire CGT :**

**La CGT rappelle que la direction doit laisser le temps et les moyens aux salariés pour réaliser les différentes tâches et ce sans précipitation.**

**- Combien de salariés étaient en grève le 7 février et le 16 février 2023 ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il n'y avait personne en grève les 7 et 16 février.

**- Pourquoi l'inspection du travail est-elle intervenue le 07 février 2023 ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que l'inspection du travail est intervenue pour donner suite à la demande d'un salarié.

**FAB/TRANCHAGE /CONDITIONNEMENT/SUREMBALLAGE. LAVERIE/TRI GILACS  
SAVEURS DE BASE**

**- Où en est la planification des travaux pour la mise en place d'un pont bascule ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que le projet est toujours à l'étude.

**SECTEUR FOURS**

**- Où en est le projet d'automatisation de l'entrée du four 3 ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que la machine est en cours de montage à la maintenance jusqu'à la S13 puis elle sera installée dans l'atelier de production hors ligne pour la tester. Mise au point les S14-15 et 16. Mise en production S17.

**- Où en est le projet du satellite du four 1 ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que le fournisseur a reporté encore le chantier mais que cela sera réalisé le 17 mars 2023.

**MAINTENANCE**

**- La CGT demande où en est le recrutement des techniciens de maintenance.**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il reste 2 recrutements en cours puisqu'un apprenti sera recruté à la fin de son contrat.

**- Est-ce que des salariés ont été recrutés par le biais de la cooptation ? Si oui, combien et à quels postes ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que personne n'a été recruté par le biais de la cooptation.

**- Nous vous demandons un point sur le groupe de travail maintenance.**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que le travail sur l'aménagement des services généraux avance.

### **NETTOYAGE**

**- Combien de salariés ont travaillé après 18h00 les samedis après-midi sur le mois de février 2023 ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'aucun salarié n'a travaillé.

**- Combien de salariés ont eu moins de 9 heures d'interruption entre leur débauche du samedi matin et leur embauche du samedi après-midi, sur le mois de février 2023 ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'aucun salarié n'a travaillé.

### **MALADIES PROFESSIONNELLES ET ACCIDENTS DU TRAVAIL**

**- Combien d'enquêtes de maladie pro ont été réalisées sur le site le mois dernier et quelles décisions ont été prises pour ne plus exposer les salariés aux risques ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'aucune enquête n'a été réalisée.

**- Combien d'enquêtes d'accident du travail ont été réalisées sur le site le mois dernier et quelles décisions ont été prises pour ne plus exposer les salariés aux risques ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'aucune enquête n'a été réalisée.

**- Combien de salariés ont été reclassés le mois dernier à la suite de problèmes de santé ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'aucun salarié n'a été reclassé.

**- La CGT vous demande combien y a-t-il eu de visites de reprise le mois dernier ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que la réponse est dans le bilan annuel du médecin du travail.

### **SECURITE**

**- Y a-t-il ou y a-t-il eu des cas de COVID depuis le mois dernier ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il n'y a pas eu de cas.

**- Avez-vous eu des signalements de harcèlement moral ou sexuel, des propos ou des comportements à connotation sexuelle sur le site. Et si oui, quelles suites ont été données ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il n'y a pas eu de signalement.

- La CGT vous demande une présentation du document unique et de son évolution.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que le document unique est à 7% de réalisation de la mise à jour.

- Où en est l'étude concernant le tapis en maille, à l'entrée du tunnel à la suite de L'AT de la laverie ?

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que le sujet est toujours en cours, elle aura une vision en avril.

### **Commentaire CGT :**

### **La CGT interpelle la direction sur le manque de moyens mis en place pour garantir la sécurité physique des salariés.**

- Nous vous demandons un point bactériologique concernant le site des AC sur le mois de février. Détail par secteur.

Réponse direction en réunion RP :

	<u>OBJECTIF</u>	<u>RESULTAT</u>
<u>INDICATEUR NETTOYAGE CONDI</u>	<u>96%</u>	<u>99,4%</u>
<u>INDICATEUR NETTOYAGE FAB</u>	<u>93%</u>	<u>98,7%</u>
<u>INDICATEUR NETTOYAGE SDB</u>	<u>95%</u>	<u>100%</u>

- Les salariés demandent où en sont les essais des pistolets sur les tuyaux d'eau.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'elle est toujours en attente des nouveaux pistolets. Des vannes ¾ vont être mises en test mais la direction n'a pas de délai à date.

- Les salariés demandent où en est l'installation du treuil manuel pour soulever les plaques de soudure.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'elle a lancé les plans et la fabrication pour une mise en place en juin.

- Point sur les enrouleurs ou une autre solution pour remplacer les Regalav et ainsi supprimer le risque de chute et améliorer les conditions de travail.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'elle travaillera ce sujet en juin.

- Les salariés demandent où en est l'homogénéisation des raccords mousse, eau chaude et eau froide.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que les raccords seront à bille sur la L12. Les devis sont en cours.

- Point sur l'installation des tuyaux d'eau en haut des doseuses car Il est inadmissible que les salariés soient obligés de les lancer par-dessus les rambardes des doseuses.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'elle va installer 2 tuyaux et 2 supports en haut de la doseuse. Le délai est pour fin avril.

- **Quelle solution sera mise en place pour améliorer la manipulation du support des godets de la doseuse ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que les devis sont en cours pour les goulottes et les canalisations.

**Commentaire CGT :**

**La CGT rappelle qu'il est de la responsabilité de la direction de garantir la sécurité psychologique et physique des salariés. Par conséquent, il est inacceptable que l'encadrement mette la pression sur les salariés en les poussant à changer de métier, voire à partir.**

- **Les salariés demandent si le marchepied plus large et plus haut est mis en place pour accéder au support des godets.**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'un marchepied est en cours de modification avec des garde-corps. Pas de délai à date.

**Commentaire CGT :**

**La CGT rappelle qu'il est de la responsabilité de la direction de garantir la sécurité psychologique et physique des salariés. Par conséquent, il est inacceptable que l'encadrement mette la pression sur les salariés en les poussant à changer de métier, voire à partir.**

- **Dans quelles conditions a été mis en place l'essai encadré en cours ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'elle a programmé 6 demi-journées encadrées par le service santé. Le manager a suivi l'essai encadré.

**Commentaire CGT :**

**La CGT a rappelé en séance que les moyens techniques devaient être mis en place afin de permettre le maintien des salariés à leur poste.**

**Projet gamme végétale :**

- **Qui sera formé sur l'utilisation du nouveau matériel ? Par qui ?**
- **Nous vous demandons de former les nettoyeurs sur le nouveau démotteur.**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que les personnes formées seront les cdl, nettoyeurs et la maintenance. Elle sera faite par le fournisseur et le process.

Les nettoyeurs sont déjà formés à ce type de matériel celui-ci étant une réplique de celui déjà présent sur la ligne.

**Commentaire CGT :**

**La CGT rappelle que la direction doit mettre les moyens en termes de formation.**

- **Quels sont les clients intéressés par cette gamme ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'elle attend la fin des négos commerciales pour connaître les clients et les volumes.



- Nous demandons un compte rendu précis de la part de la direction afin de permettre aux élus du CSE d'apporter un avis éclairé au CSE du 16 mars 2023.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'elle a communiqué les éléments au CSE.

**Commentaire CGT :**

**La CGT en séance n'a pas eu le compte rendu précis de la direction des AC pour permettre aux élus du CSE d'apporter un avis.**

**Projet de dépose automatique :**

- Nous vous demandons le protocole de nettoyage du matériel de dépose.
- Qui sera formé sur l'utilisation du nouveau matériel ? Par qui ?
- Quel sera l'impact pour les nettoyeurs de nuit ?
- Nous vous demandons une présentation du positionnement de la machine hors ligne. Distances, flux de circulation autour de la machine ...

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il est trop tôt pour répondre aux questions et qu'un RP extra est prévu le 21 mars.

- Les élus RP demandent une présentation de la machine lors de la visite du 28 mars 2023.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que cela est prévu.

- Nous vous demandons quelle organisation sera mise en place lors de la mise en production de l'outil ?

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il y aura un conducteur et un poste opérateur au ramassage, les 2 postes opérateurs entrée four seront supprimés. Le kg/h produit restera identique. Pas de changement sur les autres produits

- Pourquoi les élus CSE n'ont-ils pas été informés et consultés sur le projet ? Pour rappel, ne pas consulter les élus du CSE est une entrave à son fonctionnement.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que c'est un nouveau process sur le site des AC mais ce n'est pas une nouvelle technologie au sein de l'UES. Il n'est pas prévu une consultation en CSE. La Direction des AC fera une information/consultation avec un recueil des avis lors du RP extra du 21 mars.

**Commentaire CGT :**

**La CGT a rappelé en séance qu'il était d'ordre public que seuls les élus du CSE avaient le pouvoir de donner un avis au CSE concernant le projet de dépose automatique à l'entrée du four 3. Par conséquent, en agissant ainsi la direction des AC entrave délibérément le fonctionnement des élus au CSE.**

**Matériels pour la R et D :**

- Nous vous demandons une présentation des matériels (taille, ...)
- Qui va les nettoyer ? Qui va être formé et par qui ?
- Est-ce que les moyens pour nettoyer les matériels sont adaptés ?

- Où vont être positionnés les matériels ?
- Quand les essais auront-ils lieu et combien de temps ?
- Quelles seront les distances entre les murs et les matériels ?
- Quel sera le flux de circulation autour des matériels ?

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il est trop tôt pour y répondre.

- Qui seront les utilisateurs des matériels ? Quand seront-ils formés et par qui ?

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que les utilisateurs seront uniquement la R&D et seront formés par les fabricants des machines avant leur utilisation.

- Pourquoi les élus CSE n'ont-ils pas été informés et consultés sur le projet ? Pour rappel, ne pas consulter les élus du CSE est une entrave à son fonctionnement.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il n'y a pas d'impact concernant les organisations des salariés du site des AC. Il n'est pas prévu une consultation en CSE. La direction des AC fera une information/consultation avec un recueil des avis lors du RP extra du 21 mars.

### **Commentaire CGT :**

**La CGT a rappelé en séance qu'il était d'ordre public que seuls les élus du CSE avaient le pouvoir de donner un avis au CSE concernant les nouveaux matériels pour la R et D. Par conséquent, en agissant ainsi la direction des AC entrave délibérément le fonctionnement des élus au CSE.**

**La CGT restera vigilante sur l'emplacement des nouveaux matériels et la formation des utilisateurs.**

### **Chantier toiture maintenance :**

#### **Phase pré-préparatoire :**

- Combien de salariés en interne seront affectés à la phase pré-préparatoire ?

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il y a 2 à 3 salariés.

- Combien de salariés en externe seront affectés à la phase pré-préparatoire ?

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il y a 6 salariés en externe.

- Comment seront signalées les zones de travaux en extérieur ?

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que le chantier sera balisé et fermé par des grilles.

- Qui pourra y avoir accès ?

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond seulement les personnes habilitées.

- **Combien de temps les accès seront-ils bloqués ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que les accès seront bloqués du 3 avril au 10 juin 2023.

- **Est-ce qu'une zone piétonne sera délimitée et matérialisée ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'une zone sera délimitée.

- **Est-ce que la zone de travaux extérieur sera accessible pour les véhicules hors travaux ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'une zone sera accessible pour les travaux et les livraisons.

- **Est-ce que les salariés utilisateurs de la nacelle ont eu une formation pour son usage ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que la formation est obligatoire et que les salariés amenés à l'utiliser sont habilités.

#### **Phase préparatoire :**

- **Qu'est-ce que l'assistance MOA ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que c'est une assistance externe au maître d'ouvrage. La direction travaillera avec Veritas.

#### **Phase désamiantage :**

- **Nous vous demandons une présentation du protocole de désamiantage.**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que le protocole est très règlementé et encadré pendant le temps des travaux, sous contrôle de l'assistance externe.

Le plan de retrait est consultable au niveau du document unique du site.

Un plan de prévention avec les différentes entreprises va être rédigé mi-mars et il sera présenté au CSSCT et aux RP avant le démarrage des travaux. Pour les AC, une information/consultation aura lieu au RP extra du 21 mars avec recueil des avis pour le 28 mars.

- **Est-ce que le toit peut supporter le poids des big bag hermétiques ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que tout est pris en compte avant la phase de désamiantage, le plan de prévention intègre un plan de grutage en lien avec les travaux.

#### **Phase après chantier :**

- **Combien de salariés composeront l'équipe interne ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'il y aura 4 salariés.

#### **Quelles seront les organisations de travail des salariés interne ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'ils travailleront en horaires de journée.

**Combien de salariés encore dans les effectifs ou en retraite ont été exposés à l'amiante ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que le type amiante-ciment ne présente aucun danger de dispersion de fibres d'amiante lors des manipulations simples (pas de perçage ni découpe).

Les salariés de l'entreprise ne sont donc pas concernés par le risque amiante, y compris durant les travaux.

**Est-ce que des maladies professionnelles ont été déclarées à la suite de cette exposition à l'amiante ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que si des maladies professionnelles ont été déclarées précédemment, elles n'auraient pas pu l'être en raison des couvertures amiante-ciment.

Actuellement, à la connaissance de la médecine du travail, aucun salarié n'est exposé à ce risque, et surtout pas ceux qui travaillent actuellement dans des espaces à couverture amiante-ciment.

**Pendant les travaux, où les salariés de la maintenance vont-ils travailler ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'ils travailleront dans l'atelier comme aujourd'hui avec la mise en place des protections étanches et des filets de protection.

**Pendant les travaux, où les véhicules des intervenants extérieurs vont-ils être stationnés ?**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'ils seront stationnés à la base de vie de chantier et dans la zone réservée au chantier coté parking.

**Pourquoi les élus CSE n'ont-ils pas été informés et consultés sur le projet ? Pour rappel, ne pas consulter les élus du CSE est une entrave à son fonctionnement.**

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond qu'une information a été faite lors du CSSCT du 1er mars.

**Commentaire CGT :**

**La CGT a rappelé en séance qu'il était d'ordre public que seuls les élus du CSE avaient le pouvoir de donner un avis au CSE concernant le chantier de désamiantage de la toiture de la maintenance. Par conséquent, en agissant ainsi la direction des AC entrave délibérément le fonctionnement des élus au CSE.**

**Projet caméras de surveillance technique :**

- Pourquoi des caméras vont-elles être mise en place sur les convoyeurs du suremballage ?
- Combien de temps les caméras vont-elles être utilisées ?
- Combien de temps allez-vous garder les images ?
- Pourquoi les élus CSE n'ont-ils pas été informés et consultés sur le projet ? Pour rappel, ne pas consulter les élus du CSE est une entrave à son fonctionnement et déroge à la réglementation en vigueur sur la vidéosurveillance.

Réponse direction en réunion RP :

La direction répond que ce point a été traité en CSSCT du 1/03 pour la mise en conformité de tous les affichages en rapport avec la RGPD, pas d'évolution de l'existant sur les AC.

**Commentaire CGT :**

**La CGT a rappelé que l'utilisation de caméras de surveillance était soumise à la réglementation de la CNIL.**